

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire de mai, tenue le lundi 29 mai 2023 à 20 h 00, à la salle Fleur de Lys, au 28, 2^e Rue Nord à Béarn.

Présences :

M. Luc Lalonde, maire
Mme Céline Lepage, conseillère
M. Luc Turcotte, conseiller
M. Daniel Parent, conseiller
M. Mario Ouellet, conseiller
M Rock Arpin, conseiller

Absence :

Mme Sonia Beauregard, conseillère

Autres présences:

M. Éric Chalifoux, coordonnateur des travaux publics
Mme Lynda Gaudet, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Reprise de séance
2. Lance-balle
3. Comité événementiel
4. Projet RSGE
5. TECQ 2019-2024
6. Directrice générale et greffière-trésorière
7. Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

1. REPRISE DE SÉANCE

À 20 heures, le maire constate le quorum et déclare la reprise de l'assemblée.

2. LANCE-BALLE

2023-05-114

Considérant que ce conseil a demandé des prix pour l'alimentation électrique du lance-balle;

Considérant que pour maximiser l'usage du lance-balle il est préférable que ce dernier soit mobile;

En conséquence, il est proposé par Daniel Parent et résolu que ce conseil octroie le contrat d'alimentation électrique pour le lance-balle à Installations électriques Gadi, au prix de 3 609.10 \$, taxes en sus, tel que mentionné dans la soumission reçue le 20 avril 2023 et affecte à la dépense 2 500 \$provenant de la masse salariale.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

3. COMITÉ ÉVÉNEMENTIEL

2023-05-115

Considérant que le comité événementiel de Béarn vient d'être créé et qu'il est en attente d'incorporation;

Considérant qu'il organise la Fête nationale du 23 juin prochain;

Considérant qu'il est de mise pour le conseil municipal d'aider les organismes à but non lucratif de la municipalité

En conséquence, il est proposé par Daniel Parent et résolu que ce conseil aide l'organisme en fournissant les employés et la machinerie pour les travaux d'aménagement des sites et autorise la fermeture des rues Notre-Dame et Lachapelle.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

4. PROJET RSGE

2023-05-116

Considérant que des travaux d'électricité sont nécessaires à l'aménagement du local pour le service de garde;

Considérant que des prix ont été demandés à deux entreprises électriques;

En conséquence, il est proposé par Luc Lalonde et résolu que ce conseil octroi aux Installations électriques Gadi, le contrat pour les travaux suivants;

- Achat et installation d'une thermopompe;
- Remplacement du panneau électrique
- Autres menus travaux d'électricité.

Le tout au prix total de 12 716.43 \$, taxes en sus, tel qu'il apparaît aux soumissions reçues le 16 mai 2023.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

5. TECQ 2019-2024

Le sujet est reporté à une réunion ultérieure.

6. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Le sujet est reporté à une réunion ultérieure.

7. DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

2023-05-117

Considérant que Mme Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la municipalité a réussi avec succès la formation de directrice municipale agréée (DMA) de l'ADMQ:

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Considérant que lors de son congrès annuel, l'ADMQ remet à chaque nouvel apprenant le diplôme de DMA;

Considérant qu'en plus de la remise des diplômes, l'ADMQ remet à l'apprenant qui a obtenu les meilleurs résultats le prix d'excellence en formation;

Considérant que cette année ce prix est décerné à Mme Kaba;

Considérant que cette dernière est présentement absente du travail depuis le 24 mai dernier, et ce pour plusieurs semaines;

Considérant qu'il est important pour le conseil de soutenir la DGA dans ses apprentissages;

Considérant que l'inscription, les déplacements et les frais de séjours pour sa participation au congrès sont déjà engagés puisqu'il est prévu qu'elle accompagne la DG;

En conséquence, il est proposé par Daniel Parent et résolu que ce conseil autorise Mme Mamou Kaba a prendre part au congrès de l'ADMQ pour y recevoir le prix d'excellence en formation.

Adopté à la majorité des membres du conseil.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2023-05-118

Il est proposé par Mario Ouellet et résolu que la présente session soit levée à 21 h 02.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Maire

Directrice générale et greffière-très.

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn